

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet: Projet de convention entre la commune de Plateau d'Hauteville et la commune déléguée de Thézillieu pour la réfection de réseau électrique par le SIEA au lieudit « Le Pré de la Vorge »

Séance du 30 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin, à dix-neuf heure et quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Thézillieu sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-quatre juin deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEAIS, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Stéphane LYAUDET, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER

Membres absents excusés avec pouvoir : 4 Philippe EMIN pouvoir à M. Jean Michel CYVOCT, Gaëlle FORAY pouvoir à M. Humbert CRETIER, Karine LIEVIN pouvoir à Mme Solange DOMINGUEZ, Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à M. Didier BOURGEAIS

Membres absents excusés, sans pouvoir : 4 Corinne BOYER, Maria GUILLERMET, Jessie MARIN, Sonia ZANI

Membres absents : 0

Secrétaire de séance : Claire BILLON BERTHET

Soit : 21 présents et 4 pouvoirs

M. le Maire expose à l'assemblée que le SIEA projette de remplacer une ligne basse tension cuivre par un câble basse tension torsadé sur la commune déléguée de Thézillieu afin de renforcer le réseau électrique au niveau du poste cabine haute Le Moulin.

Ces travaux nécessitant la traversée de 2 parcelles de la commune déléguée (parcelle section VI n° 31 et parcelle section VI n° 32), une convention entre commune déléguée de Thézillieu et la commune de Plateau d'Hauteville est proposée par laquelle la commune déléguée de Thézillieu reconnaît à la commune de Plateau d'Hauteville, maître d'ouvrage de la distribution d'électricité et dont il confie l'exploitation à Electricité de France, son concessionnaire les droits suivants :

↳ les droits et servitudes consenties à la commune par la commune déléguée : surplomb des parcelles précitées sur une longueur d'environ 34 mètres

- ↳ l'autorisation donnée d'effectuer l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toute plantation qui, se trouvant à proximité des ouvrages à créer gêne leur pose ou pourraient, par leurs mouvements ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries au réseau électrique.
- ↳ l'indemnisation éventuelle de la commune déléguée (néant)

Ceci étant exposé et vu l'avis favorable des membres de la commission travaux du 10 juin 2021, M. le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention telle que ci-avant présentée afin de permettre la réalisation des travaux la réfection de réseau électrique par le SIEA au lieudit « le Pré de la Vorge » sur la commune déléguée de Thézillieu.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention entre la commune et la commune déléguée relative à la réalisation des travaux la réfection de réseau électrique par le SIEA au lieudit « le Pré de la Vorge » sur la commune déléguée de Thézillieu telle que présentée ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations



Le Maire

Philippe EMIN